



**CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE VAUCLUSE**
Site Agroparc
TSA 58432
84912 Avignon cedex 9

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET DE SERVICE

**FOURNITURE DE VEHICULES NEUFS
EN LOCATION DE LONGUE DUREE POUR LA
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE VAUCLUSE**

**Appel d'offres ouvert en application
de l'ordonnance n° 2015-899
et des décrets n° 2016-360 du 25 mars 2016 et 2017-516 du 10 avril 2017**

REGLEMENT DE CONSULTATION

N° de marché : CA84-2018-4

Date limite de remise des offres : le 1^{er} février 2019 à 12 heures

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de la procédure

1-1 Objet général

1-2 Objet détaillé - Type de marché

Article 2 – Nature de la consultation

Article 3 – Forme du marché

Article 4 – Durée du marché

Article 5 – Lieu d'exécution des prestations

Article 6 – Conditions financières

Article 7 – Décomposition en lots

Article 8 – Variantes

Article 9 – Modifications au dossier de consultation des entreprises

Article 10 – Dossier remis aux candidats

Article 11 – Critères d'attribution

Article 12 – Renseignements d'ordre administratif

Article 13 – Modalités de transmission

Article 1 - Objet de la procédure

1-1 Objet général

Le marché a pour objet la fourniture, la livraison, la mise en route et l'entretien de véhicules neufs sous le régime de la location de longue durée auprès de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

Il est divisé en trois lots :

- lot n° 1 : 2 véhicules du segment C ou M1
- lot n° 2 : 20 à 23 véhicules du segment B
- lot n° 3 : 10 à 12 véhicules du segment M1 break « ludospace »

Les prestations faisant l'objet de la présente consultation doivent être conformes aux normes françaises homologuées ou équivalentes.

Il ne sera pas prévu d'option d'achat en fin de bail.

1-2 Objet détaillé - Type de marché

Il s'agit d'un marché de fournitures et de service.

Article 2 – Nature de la consultation

La procédure utilisée pour le présent marché est celle de l'appel d'offres ouvert en application de l'ordonnance n° 2015-899 et des décrets n° 2016-360 du 25 mars 2016 et 2017-516 du 10 avril 2017.

Article 3 – Forme du marché

Le présent marché comprend des prestations forfaitaires.

Article 4 – Durée du marché

La durée du marché est de trois années.

Article 5 – Lieu d'exécution des prestations

La livraison et la remise des véhicules aura lieu au siège de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, à Avignon - 84912 - Cantarel, site Agroparc.

Article 6 – Conditions financières

Les modalités de paiement sont les suivantes :

Les factures du titulaire doivent être adressées, après exécution des prestations correspondantes, à la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Service financier, Site Agroparc – TSA 58432 – 84912 Avignon cedex 9.

La facture doit être accompagnée d'une copie et comprendre, outre les indications prévues par la réglementation de la comptabilité publique, les renseignements suivants :

le véhicule concerné

le loyer trimestriel HT et TTC (ce loyer doit comprendre l'intégralité du coût de la mise à disposition du véhicule, le type et le numéro de série ainsi que le trimestre concerné).

Les sommes dues sont payées dans un délai maximum de 45 jours à compter de la réception de la facture par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse. L'ordonnateur chargé d'émettre le titre de paiement est le Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse. Le comptable assignataire de la dépense chargé du règlement est l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse. Le paiement se fera par trimestre après exécution de la prestation et s'effectuera par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique.

Article 7 – Décomposition en lots

Le présent marché comporte trois lots, chacun devant comporter deux variantes.

Lot n° 1 : deux (2) véhicules de service neufs, pour un kilométrage de soixante mille (60 000) kilomètres sur la période de location.

Caractéristiques communes aux deux variantes

- Segment : C ou M1 (compactes)
- Type : berline deux corps
- Coloris : blanc
- Places assises : 5
- Portes : 4 + hayon AR
- Masse à vide : $\leq 1\,400$ kg
- Masse totale autorisée en charge : $\leq 1\,700$ kg
- Freinage : assisté avec ABS, disques à l'avant et tambours à l'arrière ou +
- Airbags à l'avant
- Climatisation
- Equipement radio
- Régulateur-limiteur de vitesse
- Navigation
- Blue Tooth
- Roue de secours

Variante n°1 – Energie gazole

- Cylindrée : $1\,400\text{ cm}^3 < C < 1\,600\text{ cm}^3$
- Puissance maxi : ≤ 80 kw
- Consommation (l/100 km en circulation mixte) : < 5 l
- Emission de CO₂ (g/km) : < 110 g

Variante n° 2 – Energie essence

- Cylindrée : $1\,199\text{ cm}^3 < C < 1\,500\text{ cm}^3$
- Puissance maxi : ≤ 90 kw
- Consommation (l/100 km en circulation mixte) : $< 5,5$ l
- Emission de CO₂ (g/km) : < 115 g

Lot n° 2 : vingt (20) à vingt-trois (23) véhicules de service neufs, pour un kilométrage unitaire de soixante mille (60 000) kilomètres sur la période de location.

Caractéristiques communes aux deux variantes

- Segment : B (berlines citadines - polyvalentes)
- Type : berline deux corps
- Coloris : blanc
- Places assises : 5
- Portes : 2 ou 4 + hayon AR
- Masse à vide : < 1 200 kg
- Masse totale autorisée en charge : ≤ 1 700 kg
- Volume coffre banquette arrière rabattue : 850 dm³ < V < 1 000 dm³
- Freinage : assisté avec ABS, disques à l'avant et tambours à l'arrière ou +
- Airbags à l'avant
- Climatisation
- Equipement radio
- Régulateur-limiteur de vitesse
- Roue de secours

Variante n°1 – Energie gazole

- Cylindrée : 1 400 cm³ < C ≤ 1 600 cm³
- Puissance maxi : ≤ 75 kw
- Consommation (l/100 km en circulation mixte) : < 4 l
- Emission de CO₂ (g/km) : < 100 g

Variante n° 2 – Energie essence

- Cylindrée : 1 099 cm³ < C < 1 500 cm³
- Puissance maxi : ≤ 70 kw
- Consommation (l/100 km en circulation mixte) : < 5 l
- Emission de CO₂ (g/km) : < 115 g

Lot n° 3 : dix (10) à douze (12) véhicules de service neufs, pour un kilométrage unitaire de soixante mille (60 000) kilomètres sur la période de location.

- Segment : M1 break (ludospaces),
- Type : ludospace
- Coloris : blanc
- Places assises : 5
- Portes : 4 + hayon AR
- Portes latérales vitrées
- Masse à vide : < 1 450 kg
- Masse totale autorisée en charge : ≤ 2 100 kg
- Volume coffre banquette arrière rabattue : 1 500 dm³ < V < 2 300 dm³
- Freinage : assisté avec ABS, disques à l'avant et tambours à l'arrière ou +
- Airbags à l'avant
- Climatisation
- Equipement radio
- Garde au sol : > 160 mm
- Protection des carters

Variante n°1 – Energie gazole

- Cylindrée : 1 400 cm³ < C < 1 600 cm³
- Puissance maxi : ≤ 80 kw
- Consommation (l/100 km en circulation mixte) : ≤ 4,5 l
- Emission de CO₂ (g/km) : < 120 g

Variante n° 2 – Energie essence

- Cylindrée : 1 100 cm³ < C < 1 400 cm³
- Puissance maxi : ≤ 90 kw
- Consommation (l/100 km en circulation mixte) : ≤ 5,8
- Emission de CO₂ (g/km) : < 130 g

Article 8 – Variantes

Les variantes sont autorisées.

Article 9 – Modification du dossier de consultation des entreprises

Aucune modification ne peut être apportée au DCE (dossier de consultation des entreprises) par les candidats. Toute observation éventuelle sur les clauses de ce DCE devra impérativement être adressée à la Chambre d'Agriculture de Vaucluse au plus tard six jours (cf. art. 160 du CMP) avant la date limite de remise des offres.

Article 10 - Dossier remis aux candidats

Le dossier remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation
- le cahier des clauses particulières valant CCAP, CCTP et acte d'engagement ainsi que ses annexes

Article 11 – Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des éléments suivants :

Prix	60%
Valeur technique	40%

Article 12 – Renseignements d'ordre administratif

12-1 Conditions d'obtention des documents contractuels

La date limite pour la réception des demandes de documents ou d'information est fixée au 25 janvier à 17h00. Elle peut être transmise soit par courrier à l'adresse du siège sus-indiquée ou par voie électronique à l'adresse suivante :

jean-marie.michel@vaucluse.chambagri.fr

Les documents sont disponibles sur le site de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse.

Les documents ne sont pas payants.

12-2 Date limite de réception des offres

Les dossiers devront parvenir à la Chambre d'Agriculture de Vaucluse avant le **1^{er} février 2019 à 12 heures**, délai de rigueur.

12-3 Langue dans laquelle les offres doivent être rédigées

La langue utilisée est le français.

12-4 Délai de validité des offres

Les offres sont valables 90 jours à compter de la réception de l'offre.

Article 13 – Modalités de transmission des offres

Les candidatures seront transmises par voie électronique à l'adresse courriel ci-dessus ou par courrier, portant la mention du marché, recommandé avec avis de réception postal adressé à :

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
Site Agroparc
TSA 58432
84912 Avignon cedex 9

Soit par remise contre récépissé à la même adresse, ou tout autre moyen permettant de garantir de façon certaine les date et heure de réception ainsi que les conditions de confidentialité.

La remise des offres par télécopie n'est pas acceptée.